

je puisse entrer en Chine, je retournerai, moi aussi, à Malaca par le premier vaisseau; et si j'arrive à temps, pour cela, à Malaca, j'y prendrai les vaisseaux qui vont en Portugal et j'irai dans l'Inde ¹. »

Le 26 octobre 1552, François de Xavier mandait au P. Gaspard BARZÉE :

« Me voici en ce port de Sanchoan, qui est à trente lieues de la ville de Canton : j'attends, chaque jour, un homme qui doit m'y porter. Nous sommes convenus que je lui donnerai pour cela, deux cents *cruzados*. Il l'a fallu, à cause des graves défenses et peines qu'il y a, en Chine, contre ceux qui, sans *chapa* du Roi, y introduiraient un étranger. J'espère de Dieu N. S. que tout aura très bonne issue.

« J'ai nouvelle certaine que ce Roi de Chine a envoyé en une contrée, hors de son royaume, certaines personnes pour savoir comment on s'y régit et gouverne, et quelles en sont les lois. D'où nos *señores* d'ici concluent et me disent que le Roi ne pourra que se réjouir de nous voir porter une Loi nouvelle en Chine ². »

Le 12 novembre 1552, François écrit au Supérieur de Malacca :

« D'ici à huit jours, j'attends le marchand qui doit me porter à Canton. Très certainement, s'il ne meurt pas, il viendra ici, vu la grande quantité de poivre que je lui promis; car, s'il me porte sain et sauf à Canton, il y gagne plus de 350 *cruzados* ³. »

La dernière lettre de François de Xavier est du 13 novembre 1552 : elle est adressée à François Perez pour être transmise au P. Gaspard BARZÉE :

« Obtenez ensuite que le seigneur Evêque ou le Vicaire général mande une Provision, où sera déclarée l'excommunication que Don Alvaro a encourue, pour m'avoir violemment ôté le moyen de me rendre en Chine, refusant d'exécuter les Provisions du Seigneur Vice-Roi et d'obéir au Capitan d'alors de la forteresse de Malacca, Francisco Alva-

1. CROS, *Saint François de Xavier*, II, pp. 313-314.

2. CROS, *Saint François de Xavier*, II, pp. 330.

3. CROS, II, p. 331.